

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

**Herausgeber:** Comité central de la Croix-Rouge

**Band:** 14 (1906)

**Heft:** 1

**Vorwort:** Bienvenue!

**Autor:** Sahli, W.

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 20.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,  
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire		
	Page	Page
Bienvenue . . . . .	1	Les origines de la Croix-Rouge . . . . . 10
Coup d'œil rétrospectif . . . . .	2	L'ulcère de la jambe. Un traitement simple et efficace. . . . . 12
Le lit-caisse de la Croix-Rouge . . . . .	7	
Circulaire du Comité central de la Société militaire sanitaire suisse aux sections . . . . .	9	

## Bienvenue!

Oui, sois le bienvenu! c'est le salut cordial qu'envoie le journal *Das Rote Kreuz* à son cadet *La Croix-Rouge suisse*, au moment où ce dernier va faire sa première sortie, au moment où il va se frayer un chemin auprès de nouveaux amis dans la Suisse romande, sur les rives des lacs étincelants et dans les vallons de nos vertes montagnes!

Certes, la Suisse française a besoin d'un messager qui lui parle du but patriotique et humanitaire de la Croix-Rouge, qui lui rappelle ce qui a été fait, et qui lui dise ce qu'il faudrait faire encore.

Sans doute, Henri Dunant et G. Moynier portent des noms romands, et le nom de Genève est indissolublement lié à la première convention internationale qui ait parlé d'humanité et d'amour au milieu des horreurs de la guerre....; et pourtant la Croix-Rouge, malgré son but patriotique n'a pas prospéré dans la Suisse romande comme on eût pu l'espérer.

Et pourquoi?

Il ne faut pas en rechercher la cause dans un manque d'intérêt ou d'élan pa-

triotique de la part de nos concitoyens de la Suisse française, car personne ne peut douter de leur désintéressement quand il s'agit de la patrie. Nous pensons plutôt que cette indifférence relative provient d'un manque de connaissance de tout ce qui concerne la Croix-Rouge suisse, son organisation, son activité, ses besoins, son devoir national.

Plus de trente-cinq années de paix ont effacé le souvenir de 1870 et 1871, de ces années où il s'en fallut de peu que notre territoire helvétique ne devînt un champ de bataille de nations ennemies!

Ceux qui connaissent l'insuffisance de notre service sanitaire en cas de guerre, sans le secours de la Croix-Rouge, ne sont pas nombreux; et l'on entend souvent dire qu'il sera assez tôt de s'occuper de cette question quand le moment sera venu, que nos populations sauront, au moment critique, faire le nécessaire pour les blessés et les malades de notre armée. Les orateurs de salon qui parlent ainsi oublient les tristes expériences faites dans les dernières guerres! Voyez de quelle utilité a été pour

les Boers leur ardent patriotisme! n'avons-nous pas dans cette guerre sud-africaine la preuve évidente que l'élan patriotique le plus sincère ne peut suppléer au lent travail de préparation qui doit tout prévoir pour le moment du danger.

La Croix-Rouge suisse doit racheter le temps perdu, et elle ne pourra résoudre sa grande et noble tâche qu'avec le concours de tous les hommes et de toutes les femmes de notre pays qui comprendront la nécessité d'une Croix-Rouge forte et bien organisée, et qui envisageront comme un devoir patriotique et national de soutenir l'œuvre de la Croix-Rouge dans leur pays.

Afin d'arriver à ce but, il est nécessaire d'éclairer le plus possible notre population et de lui faire toucher du doigt nos besoins; c'est la tâche que s'est donnée *La Croix-Rouge suisse*, aussi lui souhaitons-nous bon accueil dans les cantons romands. Qu'elle trouve des mains tendues et des cœurs ouverts auprès d'un grand nombre de lecteurs, afin de réaliser une fois de plus la noble devise de la Croix-Rouge: *Inter arma caritas!*

Berne, le 15 décembre 1905.

D<sup>r</sup> W. SAHLI.

## Coup d'œil rétrospectif

La transformation du Secrétariat central suisse des secours volontaires aux blessés, en un Secrétariat central de la Croix-Rouge, représente le dernier chaînon des modifications apportées dans le développement de l'assistance volontaire en Suisse. Nous signalons aussi le fait que cette modification — accomplie dès le début de 1906 — marque la fin d'une première étape de la vie sanitaire de notre pays, puisque c'est le 25 avril 1907 qu'aura lieu le jubilé de 25 ans de notre Société centrale de la Croix-Rouge.

Le développement des secours volontaires est sensiblement différent en Suisse, de celui auquel nous avons assisté chez les autres nations; ce fait s'explique par la forme républicaine de nos Etats confédérés, d'une part, par la position spéciale de notre pays neutre et par notre manque personnel d'expérience de la guerre, d'autre part.

La création de la première organisation des troupes confédérées, ayant en vue l'amélioration du sort des blessés, démontre

clairement que les Suisses tenaient jadis déjà à suivre leur idée plutôt que d'imiter ce qui se faisait au delà de nos frontières.

Quand, à la suite de la Convention de Genève (22 août 1864) les différents Etats créèrent des organisations qui devaient s'occuper exclusivement des soins à donner aux militaires blessés, c'est-à-dire des institutions qui devaient venir en aide aux services sanitaires reconnus insuffisants, la Suisse seule poursuivit d'emblée deux buts spéciaux. Le premier fut de subvenir à l'insuffisance des secours aux militaires blessés (appelons brièvement ce but le « But de la Croix-Rouge »), le second fut l'assistance prêtée aux soldats blessés ou à leurs familles, en cas de mort au service (But de la Fondation Winkelried). C'est cette seconde tâche qui a été reprise dès lors par le Fonds national Winkelried et par les fonds similaires cantonaux.

En vue de cette double destination des secours volontaires, il se constitua à Berne, le 17 juillet 1866, la « Société de secours aux militaires suisses et à leurs familles »